

Camille Gira
député

PI 5154
Dépôt : M. Camille Gira
28.01.2004



MOTION

La Chambre des député-e-s

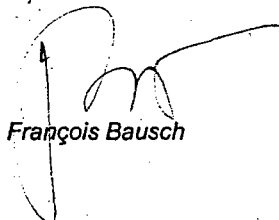
Considérant

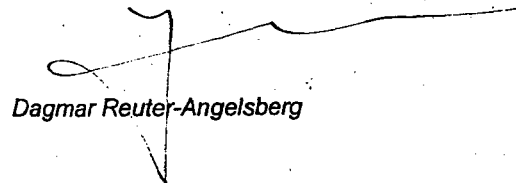
- que l'Union européenne s'est engagée par la directive 2001/77/EC à augmenter d'ici 2010 la part de l'électricité produite à partir des énergies renouvelables à 22% de la consommation totale;
- que le Gouvernement luxembourgeois a accepté dans cette même directive une augmentation de la part de l'électricité produite à partir des énergies renouvelables à 5,7 % de notre consommation nationale d'électricité;
- que les actions de promotion des énergies renouvelables par l'Etat luxembourgeois sont un succès au niveau de la création d'emplois ;
- que le secteur des énergies renouvelables renferme encore un potentiel économique énorme à l'échelle européenne, voire mondiale;

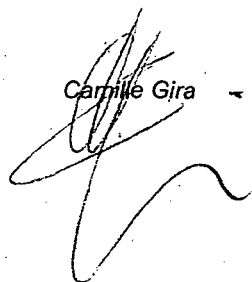
invite le Gouvernement

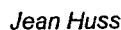
- à développer une véritable stratégie globale dans le domaine des énergies renouvelables qui vise également la création d'emplois, de savoir faire et d'expertise technologique au Luxembourg;
- à soutenir par conséquent le développement des énergies renouvelables depuis la recherche scientifique jusqu'à la production, en passant par l'installation et la maintenance des installations.


Renée Wagener


François Bausch


Dagmar Reuter-Angelsberg


Camille Gira


Jean Huss

